

AUTORISATION DE TRANSPORT D'UN MINEUR

Déplacements liés aux activités des Pongistes Mévennaï - Saison 2026/2027

Nom et prénom du mineur :

Date de naissance :

Nom et prénom du représentant légal :

Téléphone :

Choix du représentant légal

- ☐ J'AUTORISE mon enfant à être transporté, dans le cadre des activités du club, par un dirigeant, un encadrant, un bénévole ou un parent accompagnateur désigné par Les Pongistes Mévennaï.
- ☐ JE N'AUTORISE PAS le transport de mon enfant par des tiers désignés par le club. Je m'engage alors à organiser personnellement ses déplacements.

Déplacements couverts

La présente autorisation couvre les déplacements nécessaires aux rencontres FFTT ou UFOLEP, compétitions, tournois, stages, séances ou manifestations sportives organisés ou validés par le club, entre le point de rendez-vous communiqué par l'association et le lieu de l'activité, ainsi que le trajet retour.

Conditions de transport

Le transport peut être effectué dans un véhicule personnel ou un véhicule utilisé par l'association. Le club veille à désigner des conducteurs titulaires d'un permis de conduire valide et à ce que les véhicules utilisés soient assurés pour l'usage concerné. Les règles du Code de la route, notamment celles relatives aux ceintures et dispositifs de retenue adaptés à l'âge et à la morphologie de l'enfant, doivent être respectées.

Important : cette autorisation n'exonère ni le conducteur ni l'association de leurs responsabilités légales. Elle formalise uniquement l'accord du représentant légal pour que le mineur puisse participer aux transports organisés par le club.

Organisation pratique

Les horaires, lieux de départ et de retour sont communiqués avant chaque déplacement. Sauf accord particulier écrit, le mineur est ramené au point de rendez-vous prévu. Le représentant légal s'engage à être joignable pendant le déplacement et à prévenir le club de toute information utile à l'organisation.

Durée et retrait de l'autorisation

Cette autorisation est valable pour la saison 2026/2027. Elle peut être retirée à tout moment pour les déplacements futurs par demande écrite adressée au club. Le retrait ne remet pas en cause les transports déjà réalisés.

Fait à : _____	Le : ____ / ____ / 2026
Nom du représentant légal : _____	Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :